- FDF 1 / 2 -

Manœuvres de l'agrès au sein du groupe d'intervention

GNR FDF2 C1.1

GTO Chapitre 4

SDIS 42 SAPEURS-POMPIERS LOIRE

Les règles de circulation

La vitesse

La vitesse maximale est fixée par le chef du détachement (unité, groupe ou colonne). La distance de sécurité entre chaque véhicule lors du déplacement est d'environ 50 mètres sur route.

Le dispositif est resserré en agglomération et adapté sur piste.

Les règles de circulation

La signalisation

Les feux de croisement des véhicules sont allumés. Le chef du détachement fixe les conditions d'utilisation des avertisseurs sonores (deux tons) et lumineux (gyrophares) des véhicules.

Les différents déplacements

La formation de transit

Pendant le déplacement sur la route, le véhicule le plus lent ou le moins manœuvrant est placé immédiatement derrière le VLHR du chef de groupe.

Commandement du chef de détachement : **« Prenez la formation de transit ».**

© Philippe Granados – ENSOSP

- Sur route, vitesse maximale 60 km/h, et adaptée.

- En agglomération, vitesse maximale 50 km/h, et adaptée

Les différents déplacements

La formation tactique

Pendant le déplacement sur la piste, le véhicule le moins manœuvrant est placé en dernière position. Commandement du chef de détachement : **« Prenez la formation tactique ».**

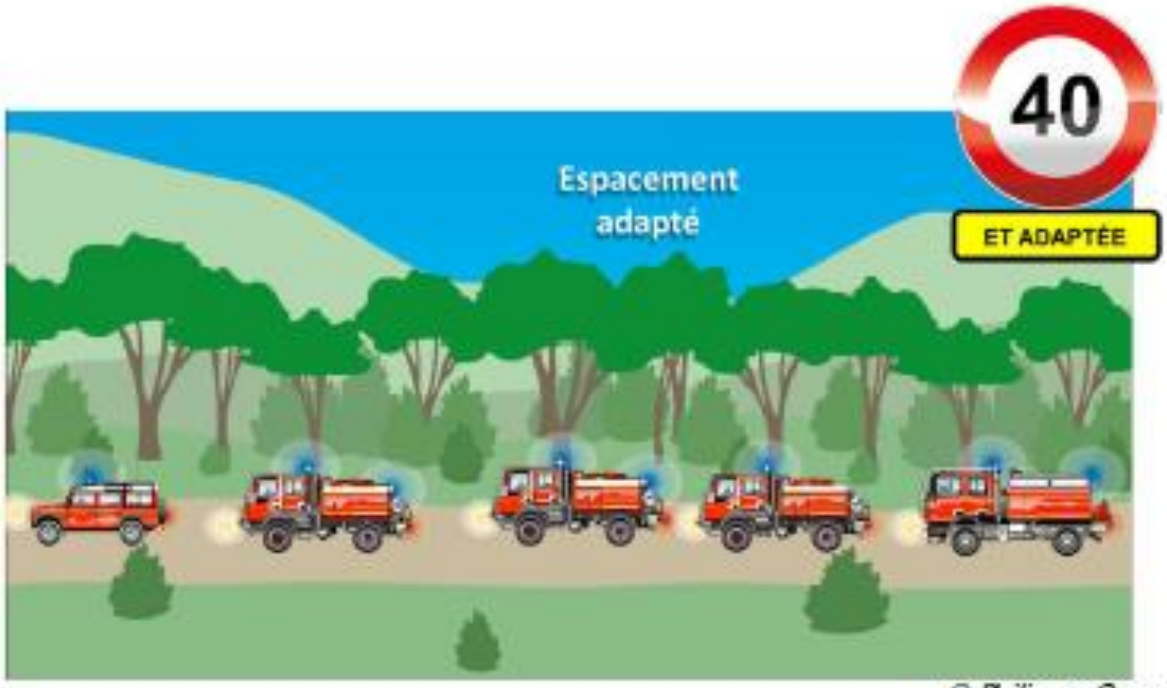

© Philippe Granados – ENSOSP

Les différents déplacements

La manœuvre de retournement

Au commandement du chef de détachement : **« Retournement du *détachement*, emplacement balisé par le VLHR ».**

- le VLHR balise l'emplacement du retournement ;
- les 4 véhicules dépassent cet emplacement;
- le VLHR fait son 1/2 tour;
- les chefs d'agrès descendent et guident la marche arrière de leur véhicule;
- ces marches arrière doivent être synchronisées entre les chefs d'agrès et les conducteurs de manière à faire manœuvrer les véhicules ensemble pour ne pas perdre de temps;
- dés que possible, les véhicules reprennent leur formation initiale

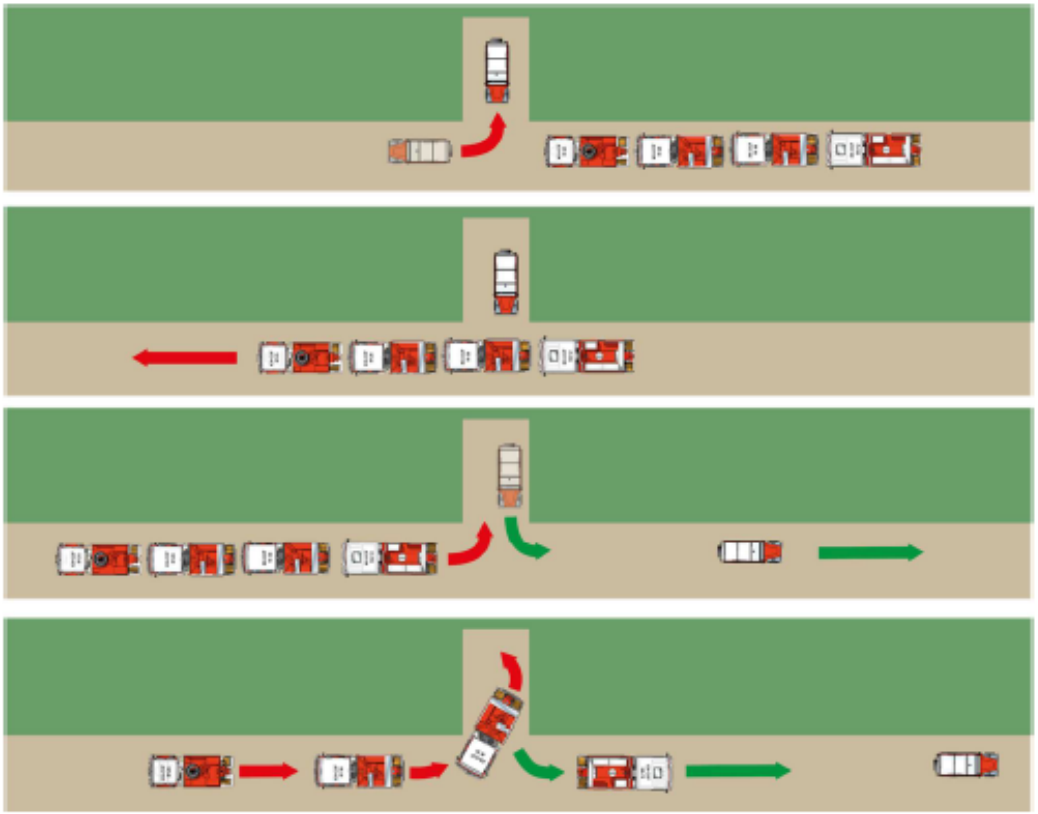

© Philippe Granados – ENSOSP

Les différents déplacements

Les arrêts

- **L'arrêt en parallèle**

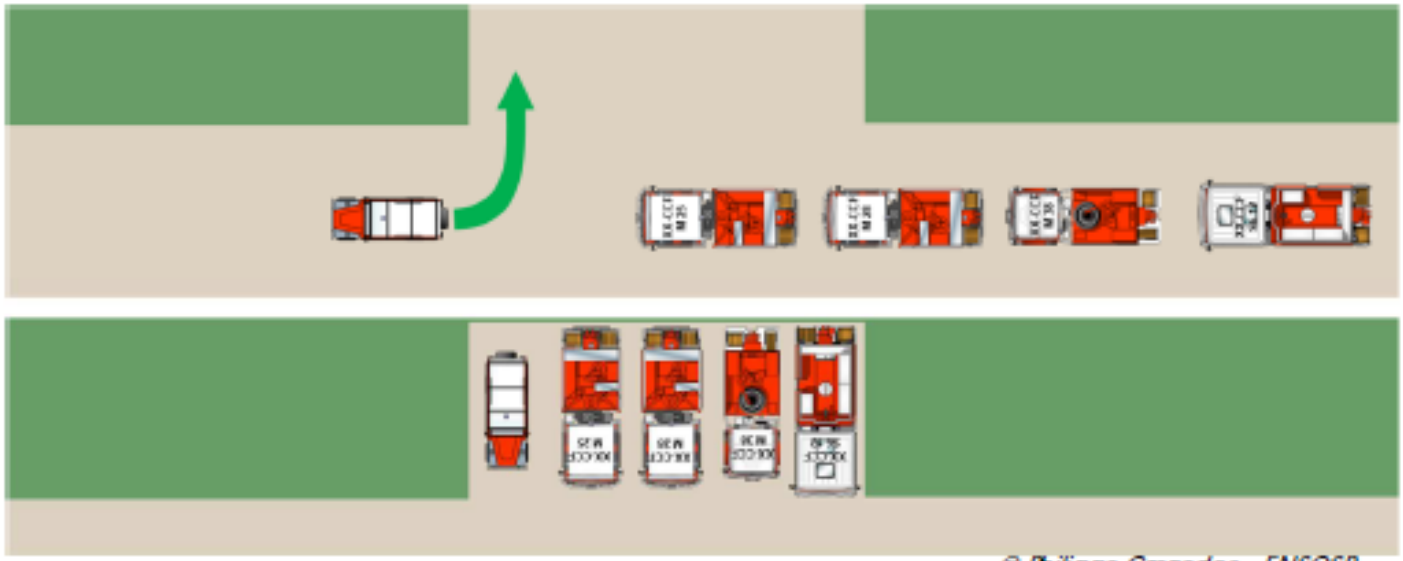

© Philippe Granados – ENSOSP

Au point de transit ou pour un stationnement prolongé, le détachement peut être amené à s'immobiliser sur une aire de manœuvre pour être prêt à intervenir.

Au commandement du chef de détachement : **« Arrêt en parallèle » :**

- le VLHR se gare la première ;
- les chefs d'agrès descendent et guident la marche arrière de leur véhicule ;
- les véhicules se garent parallèlement à la VLTT;
- les personnels descendent des véhicules sur ordre du chef de détachement.

Les différents déplacements

Les arrêts

- l'arrêt en colonne

Pendant les déplacements, au point de transit ou sur le bord d'une route, le détachement peut être amené à effectuer un stationnement de courte durée.

Au commandement du chef de détachement : **« Arrêt en colonne » :**

- les véhicules se garent derrière le VLHR;
- les personnels descendent des véhicules sur ordre du chef de détachement.

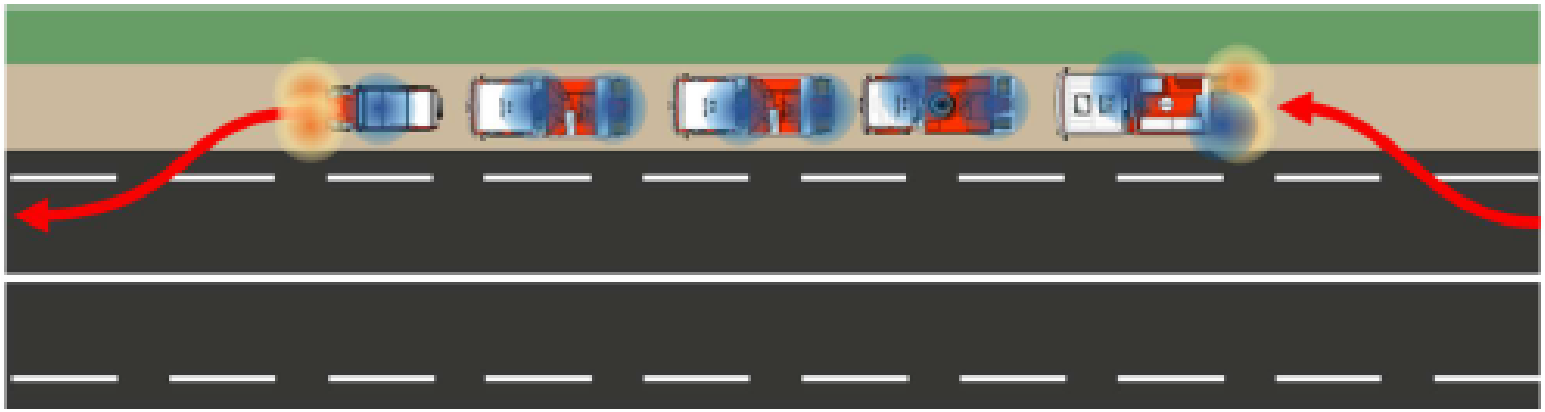

© Philippe Granados – ENSOSP

Les règles d'évolution en terrain accidenté

Mesures de sécurité prise en compte par le conducteur du CCF COD 2 ET le chef d'agrès FDF 2

Il est rappelé que, si le contournement est impossible, la reconnaissance est indispensable avant chaque franchissement d'obstacle.

Réalisée par le chef d'agrès et le conducteur, elle s'appuie sur le principe du « STOPD » :

- **S - S'arrêter** : afin de réaliser une reconnaissance et de faire descendre le personnel avant les manœuvres délicates ;
- **T – Terrain** : en fonction de sa nature (matériau, humide, sec, etc.), adapter les consignes particulières (pression pneus, etc.) ;
- **O – Obstacle** : souche, pierres, gué, fossé, tronc, etc. ;
- **P – Pente** : évaluée en pourcentage (%), elle se franchit de face et ne doit pas dépasser 50% pour un CCF ;
- **D – Dévers** : évaluée en pourcentage (%), il ne doit pas dépasser 30% pour un CCF.

Lorsque les moyens se situent dans la zone brulée, il faut garder à l'esprit le phénomène de « dégradation thermique du pneumatique ». Une exposition prolongée à la chaleur (même d'intensité modérée) peut provoquer des réactions chimiques diminuant de façon irréversible les propriétés mécaniques du pneumatique.

Les manœuvres offensives

Les manœuvres offensives (attaque de front, attaque de flanc, attaque par percée de flanc) permettent d'aller chercher le feu.

Pour y parvenir, il existe 4 types d'établissements :

· l'établissement de 4 lances 500 jusqu'à 120 m ;

· l'établissement de 2 lances 500 jusqu'à 280 m ;

· l'établissement d'1 lance 500 ou de 2 lances 150 jusqu'à 440 m ;

· l'établissement supérieur à 440 m (de grande longueur).

L’établissement de 4 lances 500 jusqu’à 120m

© SDIS33 - Tous droits réservés

L’établissement de 4 lances 500 jusqu’à 120m

Situation : l’idée de manœuvre sera d’aller fixer le feu avec 4 lances 500 au risque de manquer d’eau si l’on n’est pas alimenté à temps.

Cadre tactique : feux naissants, jalonnement, attaque de front

Principe : cette manœuvre est effectuée simultanément par les 4 véhicules. Chaque chef d’agrès fait établir 1 lance 500 selon les manœuvres décrites dans le fascicule « les manœuvres du CCF »

La distance couverte par le groupe : 320 m en jalonnement et de 100 m en attaque de front

Commandement du chef du GIFF : « Pour l’établissement de 4 lances 500, débit XXX L/min,Établissez »

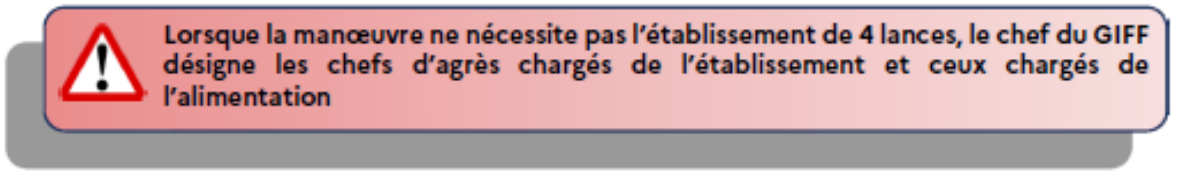

L’établissement de 2 lances 500 jusqu’à 280 m

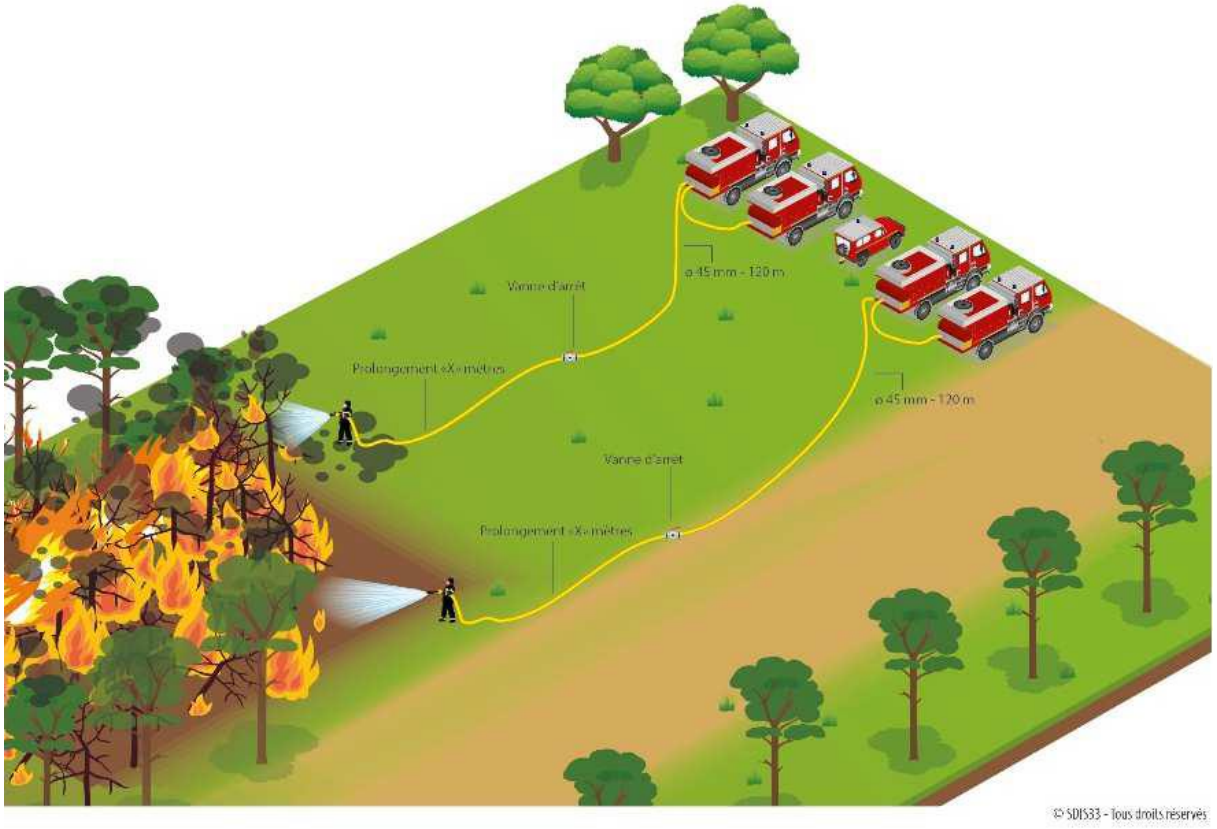

Le chef du GIFF désigne les CCF pour l’établissement de 2 lances 500.

De préférence, ceux possédant la plus grande capacité et/ou le meilleur indice de pompe alimenteront les établissements. Les autres véhicules effectuent le ravitaillement en eau.

L’établissement de 2 lances 500 jusqu’à 280 m

Commandement du chef du GIFF :

« Pour l’établissement de 2 lances 500, débit XX L/min par les CCF… à plus de 120 m, établissez »

PERSONNEL	MATÉRIEL ET EXÉCUTION
Personnels des CCF 1 et 3	Etablissent chacun 1 lance 500.
Chef d’agrès du CCF 1	Commande les binômes des CCF 1 et 2.
Chef d’agrès du CCF 3	Commande les binômes des CCF 3 et 4.
Chef d’agrès du CCF 2	Met son binôme à la disposition du chef d’agrès du CCF 1 Se met à la disposition du chef du GIFF.
Chef d’agrès du CCF 4	Met son binôme à la disposition du chef d’agrès du CCF 3 Organise et assure la permanence de l’eau.
Conducteurs CCF 1 et 3	Aident à l’établissement. Procèdent à l’alimentation des établissements.
Conducteurs CCF 2 et 4	Alimentent les pompes des CCF 1 et 3. Effectuent la noria si nécessaire.

L’établissement d’1 lance 500 ou de 2 lances 150 jusqu’à 440 m

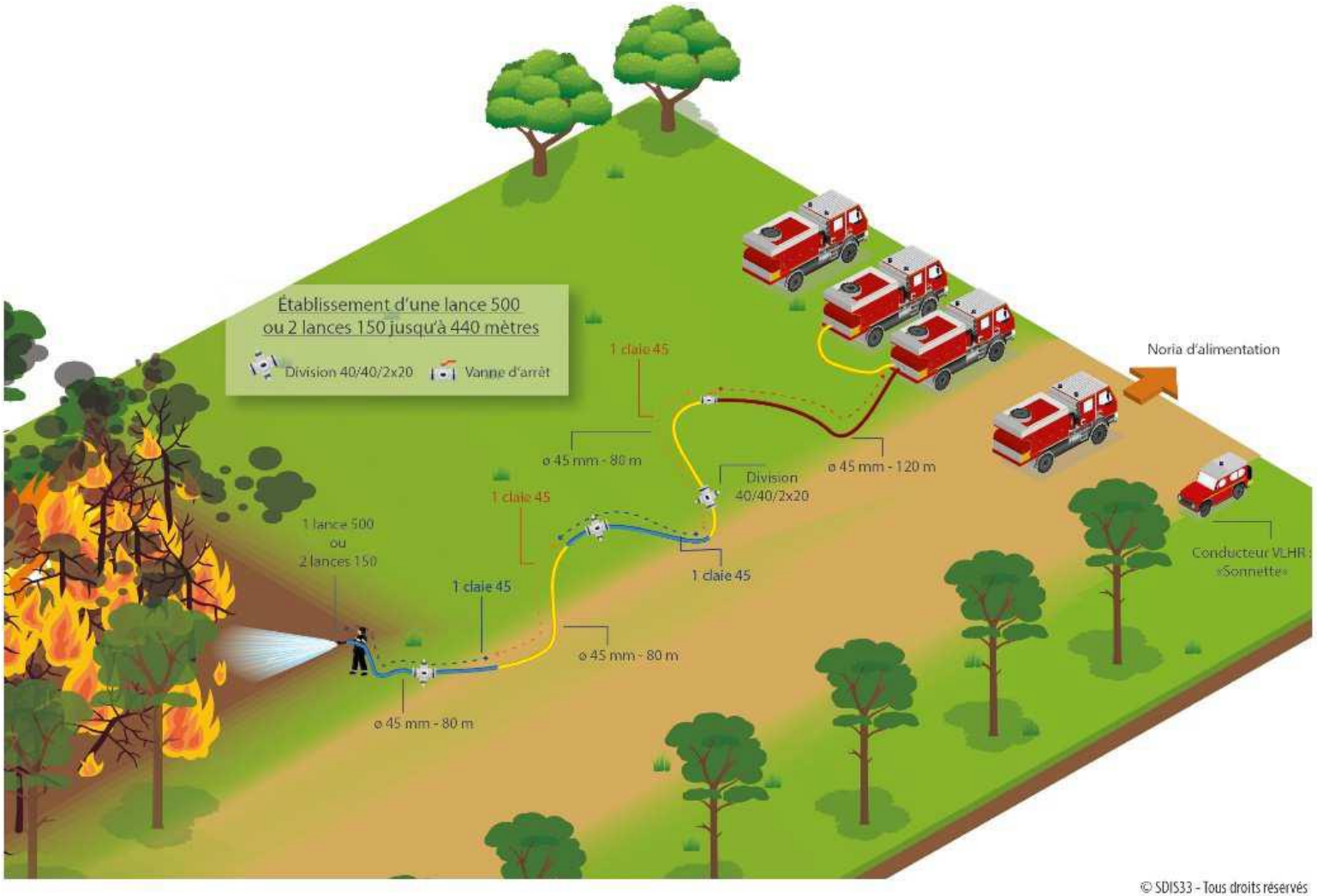

© SDIS33 - Tous droits réservés

L’établissement d’1 lance 500 ou de 2 lances 150 jusqu’à 440 m

Cadre tactique : feux inaccessibles aux véhicules

Principe : La réalisation de cette manœuvre demande la totalité du personnel des véhicules.

L’acheminement du matériel est facilité par l’utilisation des claies de portage et l’emploi du matériel de forestage.

Le chef de groupe peut faire établir 1 lance 500 L/min ou 2 lances de 150 L/min à partir du CCF possédant la plus grande capacité et/ou le meilleur indice de pompe

Commandement du chef du GIFF : « Pour l’établissement d’une lance, débit 500 L/min jusqu’à 440 mètres, (ou 2 x 150 l/mm à 500 m) . En reconnaissance »

L'établissement d'1 lance 500 ou de 2 lances 150 jusqu'à 440 m

FONCTIONS	PERSONNELS	MATÉRIELS	MISSIONS
Commandement	**Chef de groupe**	VLHR Radio portatif Cartes, jumelles	Reconnaît sa zone d'action. Commande la manœuvre d'ensemble. Désigne les responsables de l'établissement, du point de regroupement des matériels et de l'alimentation. Désigne le(s) point(s) d'attaque. Place si besoin la sonnette.
Sonnette	**Chef d'agrès désigné**	Jumelles Moyen radio portatif	Se place au point désigné. Guide la progression des équipes. Surveille attentivement l'évolution du feu afin d'assurer la sécurité du personnel engagé.
Alimentation	**Chef d'agrès CCF 4**	Moyens radio	Assure la permanence de l'eau Gère le point de regroupement des Matériels
	Conducteurs CCF	3 CCF	Assurent les norias ou l'alimentation
Etablissement	**Personnels des CCF 1, 2 et 3** **Binôme ou équipier du CCF 4 (selon type de véhicule)**	Claies de portage Lances Pièces de jonction	Réalisent un parc à matériels Etablissent les premiers 120 m de tuyaux ø 45 mm Placent une prise d'eau au début de l'établissement de 120 m Prolongent l'établissement Intercalent une division tous les 80 m S'assurent que l'eau monte progressivement dans l'établissement au fur et à mesure de sa réalisation
	Chef d'agrès désigné		Commande la manœuvre d'établissement en eau

L’établissement supérieur à 440 m dit de grande longueur

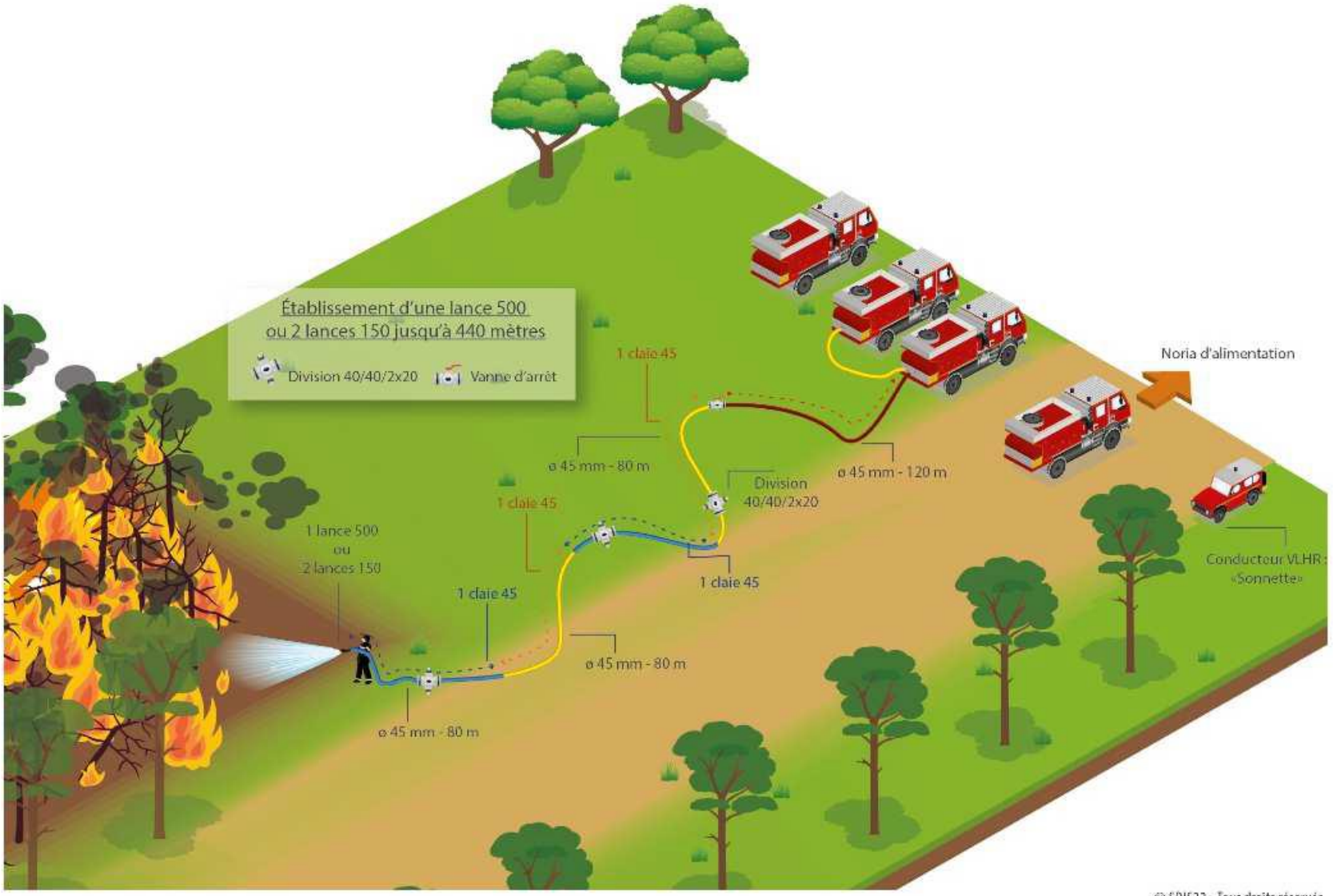

© SDIS33 - Tous droits réservés

L’établissement supérieur à 440 m dit de grande longueur

FONCTIONS	PERSONNELS	MATÉRIELS	MISSIONS
Commandement	Chef de groupe	VLHR Radio portatif Cartes, jumelles	Reconnaît sa zone d’action. Désigne le point de regroupement des matériels. Désigne parmi les chefs d’agrès, les responsables (sonnette, pénétration, alimentation et établissement) et compose les équipes selon les contraintes d’exécution (végétation, reliefs…). Désigne le(s) point(s) d’attaque. Active la fonction sonnette si besoin. Désigne le point d’eau et les zones de repli.
Sonnette	Chef d’agrès désigné	Jumelles Moyen radio portatif	Se place en un point adapté et sécurisé, et rend compte au chef de GIFF. Guide la progression des équipes. Surveille attentivement l’évolution du feu afin d’assurer la sécurité du personnel engagé.
Pénétration	Chef d’agrès et personnels désignés	Moyen radio Matériel de forestage Matériel facilitant la progression (commandes…)	Création de cheminements adaptés et sécurisés. Création d’aires de regroupement de matériels. Sur ordre, création de zone(s) de repli.
Alimentation	Chef d’agrès désigné	Moyens radio	Assure la permanence de l’eau (alimentation établissement et alimentation engins). Gère le point de regroupement des matériels Organise les norias.
	Conducteurs CCF	4 CCF	2 CCF assurent les norias. 2 CCF assurent l’alimentation de l’établissement.
Etablissement	Adjoint chef de GIFF	Moyen radio	Commande la manœuvre d’établissement. S’assure que l’eau monte progressivement dans l’établissement au fur et à mesure de sa réalisation.
	Personnels désignés	Motopompe(s) Claies de portage Lances Pièces de jonction	Réalisent un parc à matériels. Déroulent ou établissent les premiers 120 mètres de tuyaux ø 45 mm. Prolongent l’établissement. Intercalent une division tous les 80 m.

SDIS 42 SAPEURS-POMPIERS LOIRE

Les manœuvres défensives

La défense de points sensibles (habitations, bâtiments annexes, bâtiments agricoles et associés, antennes relais, etc)

En fonction des risques, le chef du détachement adapte sa manœuvre à la situation rencontrée. Il applique et fait appliquer les mesures de sécurité.

Les actions à réaliser peuvent être :

- le confinement de la population ;
- l'évacuation de la population notamment pour les habitations légères
- la fermeture des portes et des volets ;
- la recherche des points d'eau éventuels ;
- la mise en place d'un dispositif hydraulique adapté en fonction de la virulence du feu ;
- l'adaptation de la tenue du personnel en fonction de la situation opérationnelle

Défense de point sensible par l'intérieur par un groupe © SDIS 33

Défense de point sensible par l'extérieur par un groupe © SDIS 33

Les manœuvres défensives

La ligne d'appuie

Les lignes d'appui sont destinées à stopper le feu. Elles doivent, en règle générale, être réalisées par plusieurs GIFF, en veillant à ce que la zone d'intervention permette effectivement l'atteinte de cet objectif majeur.

Les véhicules se placent sur un des côtés de la piste (si possible celui opposé à l'arrivée du feu) en laissant le passage libre. Ils s'espacent régulièrement et judicieusement selon la situation.

Chaque CCF établit une lance 500 au minimum et un nombre de tuyaux maximum déterminé par le COS ou son représentant.

Les chefs de secteur, chef de GIFF et chefs d'agrès restent attentifs à d'éventuelles sautes defeu qui compromettraient leur sécurité. Pour cela les engins établissent des LDT du côté opposé au front de flammes.

L'ouverture des lances se fait sur ordre du chef de secteur (à défaut, le chef du GIFF).

Dans le cas où tout ou partie des engins seraient équipés de canons, privilégier leur emploi.

Les manœuvres défensives

La ligne d'appuie

Commandement du chef du GIFF : « Pour l'exécution d'une ligne d'appui stationnement des véhicules à droite (à gauche) tous les X m, établissez … ».

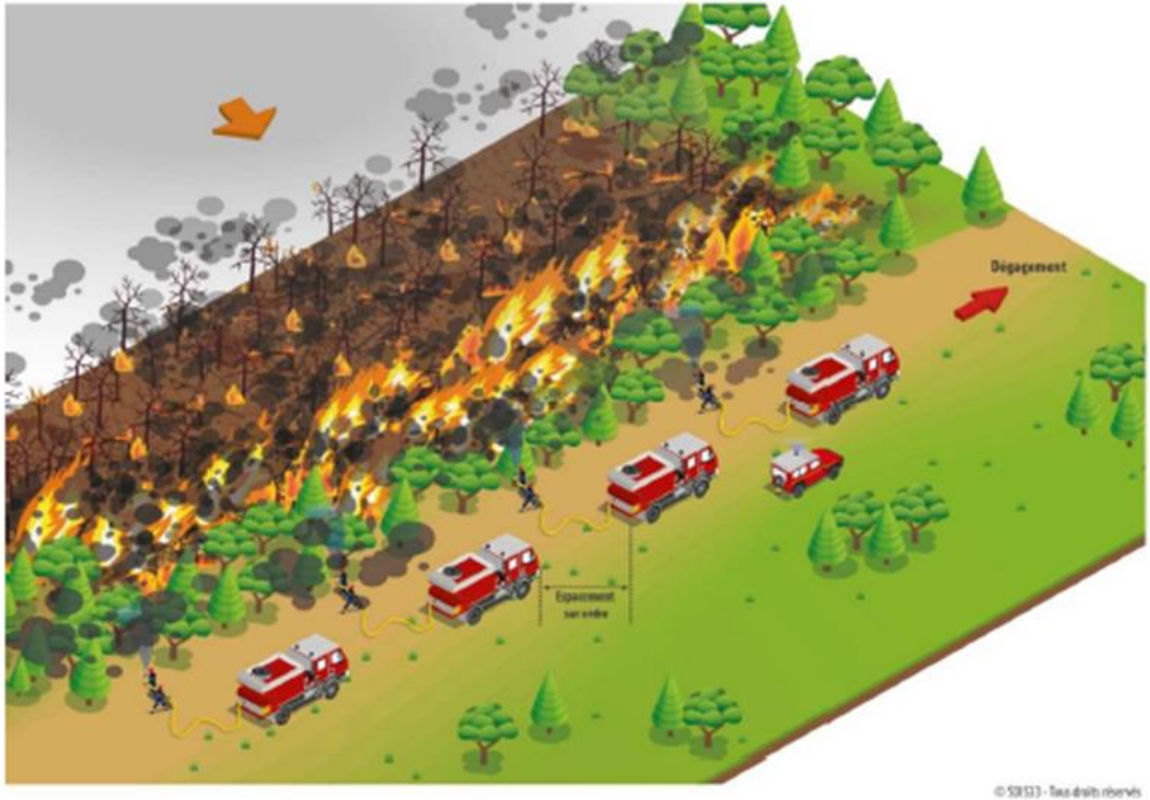

Les manœuvres défensives

La ligne d'appuie

Manœuvre effectuée par chaque CCF

PERSONNEL	MATÉRIEL ET EXÉCUTION
Chef du GIFF	Veille à la sécurité du dispositif. Donne l'ordre d'ouverture des lances. Rend compte.
Chef d'agrès	Commande l'établissement d'une lance 500. Participe à l'établissement de la lance 500. Fait ouvrir l'eau sur l'ordre du chef de groupe. Double, si nécessaire, le porte-lance. Sur engin équipé de canon, commande sa mise en œuvre ou celle d'une lance 500 sur l'ordre du chef du GIFF. Fait établir la LDT en attente et en prévision des sautes de feu. Veille la radio. Veille à la sécurité de l'ensemble des personnels à l'attaque.
Équipier 1	Etablit la lance 500. Procède à l'extinction
Équipier 2	Etablit la LDT qu'il dispose en attente derrière l'engin avec une réserve suffisante. Traite les éventuelles sautes de feu. Protège le véhicule.
Conducteur	Se gare, position de départ, en fonction de la distance définie par le chef de groupe. Laisse libre le passage. Ouvre l'eau sur l'ordre du chef d'agrès. Veille la radio.

Le chef du GIFF veille à laisser une zone de sécurité entre les engins et le front de feu, et il favorise le stationnement des engins au plus loin de la végétation

Les manœuvres d’alimentation

L’alimentation simultanée de 2 CCF

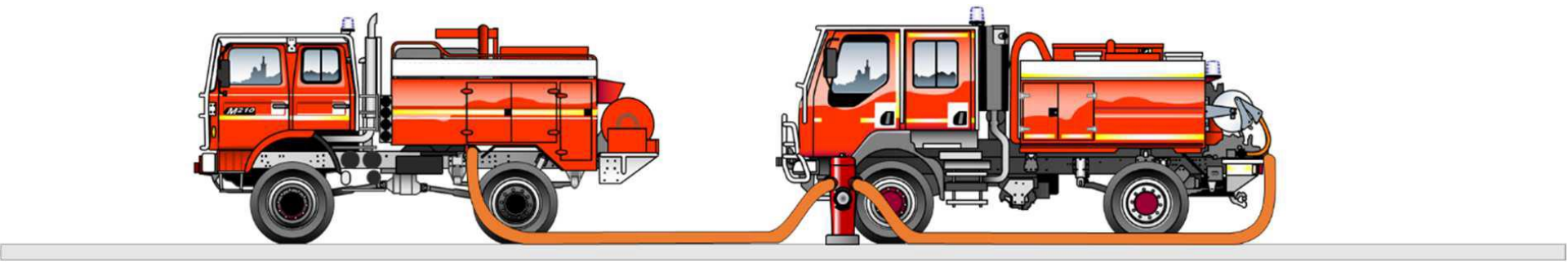

Les manœuvres d'alimentation

L'alimentation simultanée de 4 CCF

Chaque conducteur déroule un tuyau de Ø 45 mm. Les 4 CCF sont alimentés en simultané.

La manœuvre peut s'effectuer, en fonction du type d'hydrant, avec des tuyaux de Ø 70 mm.

Commandement du chef du GIFF : « **Alimentation des 4 CCF sur le poteau ou sur la bouche** »

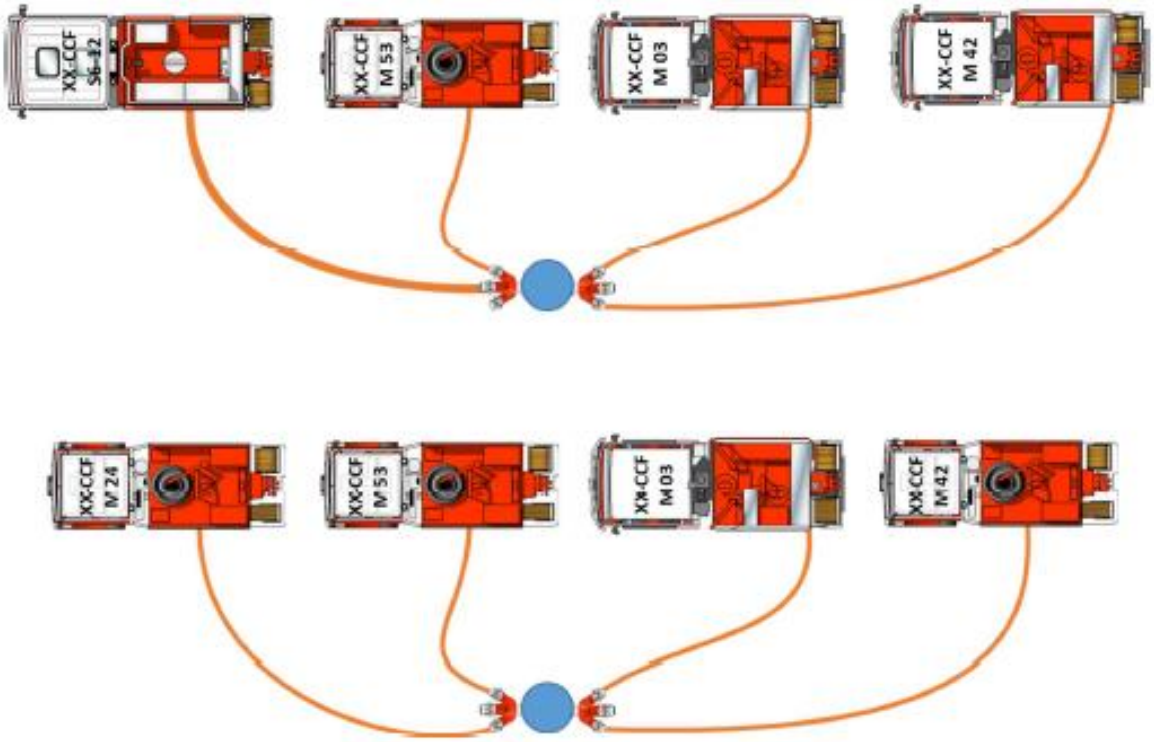

Alimentation simultanée de 4 CCF sur un poteau ou une bouche d'incendie
©Philippe Granados – ENSOSP

Les manœuvres d'alimentation

L'alimentation simultanée de 4 CCF sur un point d'eau naturel ou artificiel

L'alimentation sur point d'eau peut être réalisée soit par la mise en aspiration d'un CCF ou par tout autre dispositif (motopompe remorquable, motopompe flottante ou immergée, etc.).

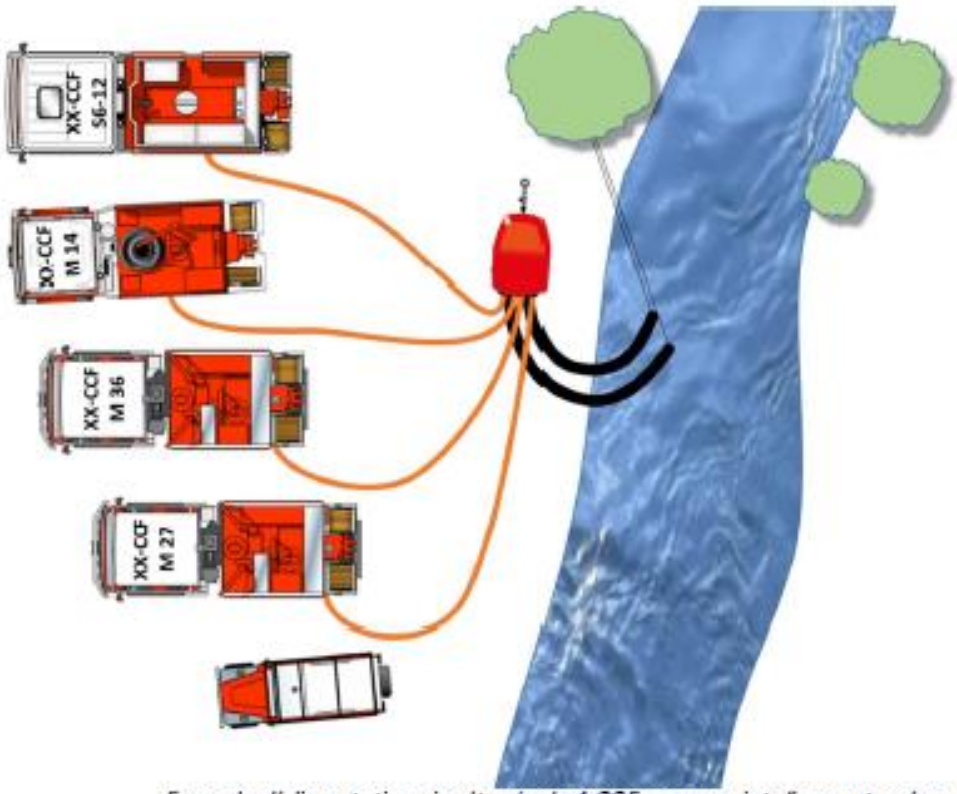

Exemple d'alimentation simultanée de 4 CCF sur un point d'eau naturel ou artificiel.
©Philippe Granados – ENSOSP

Fin